



Hausse du nombre d'actifs et d'apprentis dans la coiffure, la réponse au besoin de recrutement des entreprises !

Comme chaque année, l'Union nationale des entreprises de coiffure, 1^{ère} organisation professionnelle de la coiffure, publie les chiffres clés du secteur* et décrypte les grandes tendances économiques : hausse du nombre d'actifs, d'apprentis et d'établissements employeurs.

Force est de constater que le nombre d'établissements continue de croître en 2022 (+1,8%) pour atteindre 101 900 soit 1 800 entreprises de plus.

72% d'entre eux exercent leur activité en salon comme en 2021 mais 40 % emploient des salariés en 2022 versus 38% en 2021. **Ainsi, pour la 1^{ère} fois en 2022, le nombre d'entreprises employant un salarié est en augmentation.**

Le nombre de salariés se stabilise pour la 2^{ème} année consécutive à 108 700 après avoir augmenté de 2 651 actifs entre 2020 et 2021, soit une hausse de 2,5%. **Les années 2021 et 2022 marquent ainsi la fin d'une décennie d'érosion des effectifs salariés.**

Quant au nombre d'établissements employeurs, celui-ci reste quasi stable après avoir connu une hausse de 2,2 % entre 2020 et 2021 avec 846 établissements employeurs supplémentaires.

Enfin concernant le nombre d'apprentis, il a augmenté de 14% en 2022 par rapport à l'année précédente, avec 2 647 apprentis de plus. Une grande première depuis 2011 pour le secteur de la coiffure qui retrouve un niveau d'apprentis davantage en adéquation avec les besoins de main d'œuvre du secteur. Depuis 2007, le nombre d'apprentis n'avait pas cessé de diminuer.

Ces résultats positifs sont le fruit d'une politique publique volontariste de la part du gouvernement à laquelle l'Union nationale des entreprises de coiffure a largement contribué en demandant le maintien des aides à l'apprentissage, en obtenant l'abrogation du quota des apprentis qui limitait le nombre d'apprentis par salon, en organisant des campagnes régulières de valorisation des métiers de la coiffure auprès des jeunes et des parents sur les réseaux sociaux qui ont touché plusieurs millions de personnes.

L'augmentation du nombre d'actifs et d'apprentis est un signal encourageant pour les entreprises du secteur confrontées à une forte tension sur le recrutement. **Les apprentis d'aujourd'hui sont les collaborateurs de demain.**

Pour Christophe Doré, président de l'UNEC : *« Il est aujourd'hui nécessaire que le secteur se régule afin de tendre vers des entreprises plus pérennes, de taille plus importante. D'autres formules existent qui supposent de compléter sa formation technique initiale par un solide volet de gestion. C'est pour cette raison que **l'UNEC a développé l'I2CR, l'institut coiffeur créateur repreneur,**** qui propose partout en France des formations sur-mesure pour accompagner les professionnels dans leur développement. »*

*A télécharger directement ici : <https://unec.fr/chiffres-cles-de-la-coiffure/>

** En savoir plus sur les formations de l'I2CR : <https://unec.fr/i2cr-linstitut-coiffeur-createur-repreneur/>

A propos de l'Union nationale des entreprises de coiffure

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié de tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : www.unec.fr

Contacts presse :

communication@unec.fr

01 42 61 50 74

Christelle Pelka

Directrice du Cabinet du Président

christelle.pelka@unec.fr

01 42 61 53 24